



## COMPTE RENDU SUCCINCT

*Conseil Municipal  
du  
jeudi 4 avril 2019*

Le jeudi 4 avril 2019 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 29 mars 2019, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général De Gaulle à Boissy-Sous-Saint-Yon.

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Étaient présent(e)s** : M. DORIZON - MME Carine BILIEU - MME PEDRONO - M. LEVASSEUR - M. LION (à partir de la deuxième délibération) – MME JOLY (à partir de la présentation des décisions du Maire) - MME BROCHOT - M. GUITTET - MME FERNET - M. DEGREMONT - M. DIAS - M. FRANCOIS - MME Claudine BILIEU - MME CAISSO - M. DAGUE - M. LABRIT - MME PERRIER - MME GAUTHIER

**Absent(e)s représenté(e)s** : MME RENAULT par MME PEDRONO - MME BOUGENOT par MME GAUTHIER - MME LEMAITRE par MME PERRIER

**Absent(e)s** : M. OMNES - M. MENARD

**Absent(e)s excusé(e)s**: MME FLEURY

**Secrétaire de Séance**: M DIAS

Le Conseil Municipal,  
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,  
Après en avoir délibéré,

**Délib. N° 2019-036** : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal

ADOpte l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 4 février 2019.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2019-037** : Approbation du procès-verbal du 12 février 2019

ADOpte le procès-verbal de la séance du 12 février 2019.

À l'unanimité.

**Administration Générale** : Décisions du Maire prises en application du Code Général des Collectivités Territoriales

PREND ACTE des décisions du Maire n° DM2019-025, n° DM2019-026, n° DM2019-027, n° DM2019-028, n° DM2019-029V2, n° DM2019-030, n° DM2019-031, n° DM2019-032, n° DM2019-033, n° DM2019-034, n° DM2019-035.

**Délib. N° 2019-038** : Compte de gestion 2018 du trésorier principal

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal d'Arpajon pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part de monsieur le Trésorier sur la tenue de ses comptes, son compte de gestion étant conforme au compte administratif de la commune.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2019-039** : Compte administratif 2018

DONNE QUITUS à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice budgétaire 2018,

ADOpte le compte administratif 2018, dont la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de clôture de 1 173 857.10 €, et la section d'investissement un excédent de clôture de 914 406.33 €.

À la majorité absolue 15 voix pour, 5 abstentions (MME BOUGENOT, MME GAUTHIER, M.LABRIT, M.LEMAITRE, MME PERRIER).

**Délib. N° 2019-040 : Compte administratif 2018 - affectation des résultats au budget principal 2019**

**AFFECTE** au budget primitif 2019 la totalité de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2018, soit 1 173 857,10 € en recettes d'investissement à l'article 1068,

**REPORTE** l'excédent d'investissement du compte administratif 2018, soit 914 406,33 € à l'article 001 « excédent reporté » en recettes d'investissement.

**À la majorité absolue** 16 voix pour, 5 abstentions (MME BOUGENOT, MME GAUTHIER, M.LABRIT, M.LEMAITRE, MME PERRIER).

**Délib. N° 2019-041 : Impôts locaux – vote des taux 2019**

**APPROUVE** le maintien des taux à appliquer aux trois taxes de la fiscalité directe locale pour l'année 2019 : 16 % pour la taxe d'habitation, 25 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 90 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir permettant la mise en œuvre de cette délibération.

**À l'unanimité.**

**Délib. N° 2019-042 : Budget primitif 2019**

**ADOpte** le budget primitif 2019 équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 3 408 246 € et en section d'investissement à 7 121 981, 43 €.

**À la majorité absolue** 16 voix pour, 5 abstentions (MME BOUGENOT, MME GAUTHIER, M.LABRIT, M.LEMAITRE, MME PERRIER).

**Délib. N° 2019-043 : Attribution de subventions aux associations**

**FIXE**, pour l'exercice 2019, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la commune,

**PRÉCISE** que les crédits budgétaires ont été adoptés lors du vote du budget primitif 2019.

**À la majorité absolue** 15 voix pour, 6 abstentions (M.LEVASSEUR, MME BOUGENOT, MME GAUTHIER, M.LABRIT, M.LEMAITRE, MME PERRIER).

**Délib. N° 2019-044 : Contribution au fonctionnement du CCAS**

**DÉCIDE** d'attribuer une contribution financière au fonctionnement du CCAS de 6 000 €.

**À la majorité absolue** 16 voix pour, 5 abstentions (MME BOUGENOT, MME GAUTHIER, M.LABRIT, M.LEMAITRE, MME PERRIER).

**Délib. N° 2019-045 : Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables - années 2015-2017**

**DÉCIDE** de l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables arrêtés pour un montant total de 574.21€.

**PRÉCISE** que cette dépense sera imputée à l'article 6541 du budget 2019,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

**À l'unanimité.**

**Délib. N° 2019-046 : Participation aux frais de transports scolaires 2019/2020 et souscription d'un contrat de tiers payant avec l'agence Imagine R**

**ADOpte** la participation financière à 50 € des charges de transport réglées par les collégiens, lycéens et étudiants de moins de 24 ans,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à souscrire un contrat de tiers payant avec l'agence Imagine R.

**À l'unanimité.**

**Délib. N° 2019-047: Manifestations communales - attribution de cadeaux et de bons d'achat**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer des bons d'achat ou cadeaux dans le cadre des manifestations ou événements,

**VALIDE** la distribution de ces bons d'achat ou cadeaux pour les événements déjà organisés,

**INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année afférente et que l'imputation de ces dépenses se fera sur les articles correspondants.

**À l'unanimité.**

**Délib. N° 2019-048 : Demande de remboursement divers**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à rembourser la somme de 70.18€ avancée par Madame BROCHOT Sandrine, Maire-adjointe en charge du lien communal, pour l'achat de fournitures dans le cadre du Carnaval de la Ville.

**AUTORISE** l'émission du mandat de paiement à l'appui du justificatif de la dépense.

**À l'unanimité.**

**Délib. N° 2019-049 : Installation d'équipements de communications électroniques avec le syndicat mixte Essonne numérique - Autorisation donnée au maire à signer la convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques avec le syndicat mixte Essonne Numérique, et à en poursuivre l'exécution.

**À l'unanimité.**

**Délib. N° 2019-050 : Renonciation à la donation des parcelles ZH 31, ZH 36, ZH 54 faite au profit de la commune**

**RENONCE** à la donation des parcelles cadastrées section ZH 31, ZH 36 et ZH 54,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente, et signer tout document utile,

**PRÉCISE** que les frais de notaire afférents aux démarches notariales antérieures à la présente décision, seront pris en charge par la commune.

**À l'unanimité.**

**Délib. N° 2019-051 : Dégradation du porche du centre commercial – avance par la commune de la quote-part des travaux due par deux copropriétaires insolvable**

**SE PRONONCE** favorablement à l'avance de la moitié de la quote-part due par un copropriétaire en attente de règlement de la part de son conjoint, soit une avance de 1 145,15 € TTC, ainsi que de celle concernant le copropriétaire actuellement insolvable, soit pour 2 803,06 € TTC,

**DÉCIDE** de prendre à la charge de la commune la totalité de ces sommes, sous forme d'une avance au syndic, le temps pour celui-ci de recouvrer les sommes auprès des redevables,

**APPROUVE** l'inscription budgétaire, en vue d'un versement au titre de l'exercice 2019, à l'article 614,

**DEMANDE** à ce que le syndic mette en œuvre une procédure active visant à la recherche des fonds de l'avance, et qu'il procède à l'information des copropriétaires de la présente décision et des suites attendues, lors du prochain compte rendu de réunion de celui-ci,

**PRÉCISE** que les sommes avancées par la commune seront réglées directement au syndic,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente, et notamment à réclamer le remboursement des avances ci-dessus énoncées,

**À l'unanimité.**

**Délib. N° 2019-052 : Convention de mise à disposition d'un local communal à deux associations pour stationnement de véhicules et/ou stockage de matériel**

**APPROUVE** les termes de la convention relative à la mise à disposition gracieuse d'une partie de l'ancien bâtiment des services techniques à conclure avec les associations concernées, visant au stockage de véhicules et de matériel dans le cadre exclusif de l'objet social de chaque association,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**À l'unanimité.**

**Délib. N° 2019-053 : Mise à disposition à titre gracieux d'un local servant de vestiaires et de bungalows servant de lieu de stockage – signature d'une convention avec le football club buxéen**

**APPROUVE** les termes de la convention relative à la mise à disposition gracieuse de locaux communaux pour le football Club Buxéen pour accueillir les adhérents et les visiteurs ainsi que pour stocker le matériel sportif,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**À l'unanimité.**

**Délib. N° 2019-054 : Prestations d'intervention en écoles élémentaire et maternelle pour l'année 2019-2020 - autorisation donnée au maire à signer les conventions tripartites et à procéder aux recrutements**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, pour l'année scolaire 2019-2020, les conventions tripartites avec l'inspection académique et le prestataire choisi aux fins des missions d'intervention énoncées ci-dessus, et à faire les demandes d'agrément nécessaires,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à recruter si besoin, dans le respect de la législation sur le statut des agents de la fonction publique territoriale, les agents nominativement désignés dans les conventions d'intervention, soit au titre d'un accroissement temporaire d'activité, soit au titre d'une activité accessoire,

**PRÉCISE** que les emplois au titre d'un accroissement d'activité se feront sur le cadre d'emploi d'animateur territorial,

**INDIQUE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019 et seront inscrits au budget 2020.

**À l'unanimité.**

**Délib. N° 2019-055 : Convention relative à l'organisation d'un chantier citoyen à conclure avec le SIARCE - prise en charge par la commune du repas des participants**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention portant sur le cadre et les conditions de réalisation de la restauration du chantier citoyen avec le SIARCE.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2019-056 : Autorisation annuelle de recruter des agents saisonniers**

**DÉCIDE** la création de deux emplois d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe pour les besoins saisonniers des services techniques,

**FIXE** la rémunération à l'indice correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint technique,

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2019-057 : Ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation 2020-2025 relative au risque santé**

**DÉCIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager, conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

**PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé souscrite par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2019-058 : Appel à projets portant sur la création de vergers pédagogiques - autorisation donnée au maire à déposer un dossier de candidature auprès du SIARCE**

**DÉCIDE** de répondre à l'appel à projets du SIARCE portant sur la création d'un verger pédagogique,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature,

**S'ENGAGE** auprès du SIARCE à assurer par ses propres moyens la gestion du site après livraison de l'aménagement du verger pédagogique réalisé par le SIARCE.

À l'unanimité.

**Délib. N° 2019-059 : Démission d'une maire-adjointe - détermination du nombre et de l'ordre des adjoints au maire**

**DÉCIDE DE NE PAS REMPLACER** MME MÉNELET, adjointe au Maire démissionnaire,

**ADOPTE** le nombre des adjoints au Maire à 7,

**PREND NOTE** de l'ordre du tableau des adjoints :

BILIEN Carine	Première Maire-Adjointe
PEDRONO Anne-Marie	Deuxième Maire-Adjointe
LEVASSEUR Thierry	Troisième Maire-Adjoint
LION Robert	Quatrième Maire-Adjoint
JOLY Anne-Marie	Cinquième Maire-Adjointe
FLEURY Muriel	Sixième Maire-Adjointe
BROCHOT Sandrine	Septième Maire-Adjointe

**PRÉCISE**, qu'en conséquence, l'enveloppe globale des indemnités de fonction des élus sera diminuée.

À la majorité absolue 16 voix pour, 5 abstentions (MME BOUGENOT, MME GAUTHIER, M.LABRIT, M.LEMAITRE, MME PERRIER)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente.

Le Maire,

Maurice DORIZON

